

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 21 août 2023

FORTES CHALEURS : **LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE EST PLACÉ EN VIGILANCE ROUGE**

Compte tenu de la durée, de l'intensité, de la persistance de l'épisode de chaleur extrême, Météo-France place le département du Rhône au niveau de vigilance ROUGE « CANICULE », à partir de ce mardi 22 août à midi.

En conséquence, la **Préfète Fabienne BUCCIO** a décidé d'activer le centre opérationnel départemental dès demain pour coordonner l'action de l'ensemble des services de l'État.

PROTÉGER LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES.

A la demande l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, **les EHPAD du département** devront activer leur [plan bleu](#).

Un site rafraîchi sera ouvert par la ville de Lyon dès demain. Géré par la Croix-Rouge Française, il permettra d'accueillir les personnes les plus vulnérables.

La mobilisation des associations en charge des maraudes sera amenée à son plus haut niveau et les associations agréées de sécurité civile mises en alerte. Les horaires des accueils de jour seront élargis.

Les accueils collectifs de mineurs devront également annuler leurs sorties extérieures. Toutes les manifestations sportives et grands rassemblements doivent être adaptés, décalés, reportés ou annulés au cas par cas.

Les proches, voisins et familles des personnes âgées et/ou en situation de handicap isolées, sont par ailleurs invités à les inscrire sur le registre ouvert dans leur commune de résidence. Ce registre, dont la mise en place par les communes est obligatoire, permet une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes les plus fragiles.

ACTIVATION DU NUMÉRO VERT :

Le Gouvernement a activé la plateforme téléphonique « Canicule info service ». Elle délivre conseils et réflexes nécessaires pour se protéger de la canicule, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Canicule info service • 0800 06 66 66

Le numéro vert est gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, de 9h à 19h.

TRAVAILLER SOUS UNE FORTE CHALEUR

Travailleurs: lors de périodes de fortes chaleurs, certains travailleurs peuvent être particulièrement exposés aux risques liés aux fortes chaleurs. Buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.

Employeurs: évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.

LES RECOMMANDATIONS A SUIVRE POUR TOUS

Les personnes vulnérables sont les premières concernées lors la survenue d'un pic de chaleur mais lorsque l'intensité de la chaleur augmente, tous, y compris les jeunes et les adultes en bonne santé, peuvent être impactés.

La préfète du Rhône et l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes rappellent, notamment à destination des personnes fragiles, les principaux conseils et gestes simples à adopter pour se protéger des fortes chaleurs :

- **Boire** régulièrement et suffisamment
- **Ne pas faire d'efforts physiques** intenses (sport, jardinage, bricolage)
- **Ne pas rester en plein soleil**
- **Ne pas consommer d'alcool**
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur
- **Porter des vêtements légers** amples et clairs et un chapeau quand on est à l'extérieur
- **Être particulièrement prudent lors des baignades**
- **Être vigilant** pour les autres et soi-même
- Prendre des nouvelles de son entourage
- Dès que l'on se sent mal, le signaler

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toute activité physique, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.

A noter : En cas de fortes chaleurs, certains médicaments peuvent empêcher ou gêner la thermorégulation du corps. Il est également important de respecter les conseils de conservation et de transport des produits de santé pour en savoir plus :

[Fortes chaleurs : les risques liés aux médicaments | ameli.fr | Assuré](#)

Pour toute information complémentaire :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : [Vagues de chaleur et canicule : soyez vigilants ! | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

Santé Publique France : www.santepubliquefrance.fr

Météo-France : [VIGILANCE METEO FRANCE CANICULE](#)

Ministère du Travail : travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/chaleur-et-canicule-au-travail-les-precautions-a-prendre

Cabinet de la préfète du Rhône

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Service presse de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Mél : ars-ara-presse@ars.sante.fr